

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Accident mortel près de Lébamba

## Fauchée au bord de la route, elle meurt à l'hôpital

GJMB

Lébamba/Gabon

UNE dame, Valentine Bivigou, la cinquantaine révolue et habitant le regroupement de villages de Memba, à une dizaine de kilomètres de la commune de Lébamba, sur la route de Mimongo, a été fauchée au bord de la route, le 11 août dernier vers 23 heures, par un véhicule de marque Pajero. La voiture en cause, à bord de laquelle se trouvait une famille qui se rendait au village Bilengui, dans le département de l'Ogoulou,

pour y passer des vacances, était précédée par une autre roulant.

Mais tout à coup, le conducteur a effectué une sortie de route, fauchant à son passage la quinquagénaire qui se trouvait au bord de la voie publique. L'automobiliste a alors débarqué toute sa famille sur place pour tenter de secourir la victime, en la conduisant immédiatement à l'hôpital de Bongolo où, malheureusement, elle a rendu l'âme vers 5 heures du matin. Le conducteur s'est ensuite livré aux autorités judiciaires.

Un comportement salué par les populations de la

contrée, tant elles reconnaissent que les auteurs de ce genre d'accident prennent, la plupart du temps, la poudre d'escampette, de surcroît à une heure où beaucoup dorment déjà dans le village.

Mieux, le mis en cause a pris à sa charge tous les frais, allant des factures hospitalières jusqu'à l'organisation des funérailles de Valentine Bivigou.

Ce comportement jugé responsable a aussi été relevé du côté des parents de la défunte, qui se sont montrés très dignes durant ce douloureux événement, en évitant de se substituer à la justice.



Le corps sans vie de Valentine exposé dans une salle à l'hôpital de Bongolo.

Photo : DR

## Lutte anti-braconnage à Lambaréné

## Ils massacraient des espèces protégées depuis plusieurs mois

AEE

Libreville/Gabon

*Il a été dernièrement retrouvé, sur quatre Gabonais, deux peaux de panthères et un crâne de chimpanzé, qui étaient sur le point d'être vendus au marché noir.*

QUATRE personnes, toutes de nationalité gabonaise, ont été arrêtées vendredi dernier par les agents de la Direction de la contre-ingérence et de la sécurité militaire (DCISM), communément appelé "B2", dans la journée du 19 août dernier, à Lambaréné.

Il s'agit de deux démarcheurs, Jean Bernard Embo et Jean-Baptiste Kouanga. De Guyve Narvick Nzambé Mabo, le transporteur, et

de Jean Félicien Nzambé, le chasseur. Toutes ces personnes sont soupçonnées par les défenseurs de la nature, l'Ong Conservation Justice, d'être au cœur d'une grande activité de braconnage dans la ville du "Grand Blanc".

Selon une source proche de l'Ong, lors des campagnes de sensibilisation des populations de cette partie du Gabon à la nécessité de préserver les espèces animales protégées, il leur a été rapporté, par certaines populations, que des individus sans scrupule se livraient à l'abattage de quelques animaux protégés. Uniquement pour en recueillir, soit les ivoires, soit les peaux des bêtes qu'ils revendent à divers clients. Prenant l'information au sérieux, les membres de l'Ong vont, pendant de nombreux



Les peaux de panthères retrouvées entre les mains des braconniers présumés.

Photo : D.R.

jours, mener des enquêtes qui vont les conduire jusqu'à la bande de Jean Félicien Nzambé. Mais ne pouvant intervenir seuls, ils vont, de ce fait, saisir

l'antenne locale du "B2" qui va se mettre à contribution pour venir à bout des braconniers présumés. C'est au quartier Isaac que les transactions entre les

clients et le groupe se font le plus souvent, a laissé entendre un agent. Alors qu'il est 16 heures, les deux démarcheurs, qui avaient déjà pris attache avec un client, attendaient patiemment l'arrivée d'un troisième membre du groupe, Guyve Narvick Nzambé Mabo, qui devait apporter le "sac de marchandise".

Les agents avaient déjà encerclé la zone et observaient tous les faits et gestes de Jean Bernard Embo et Jean Baptiste Kouanga. Quelques instants après, une voiture se gare à quelques mètres d'eux. Au volant, Guyve Narvick Nzambé Mabo, qui descend gaillardement avec, sous le bras, un sac noir dans lequel se trouvaient toutes les pièces d'animaux.

Une fois le trio réuni, ses membres vont être pris en

état par les agents du "B2". Avant d'être conduits au poste. C'est de là-bas qu'ils vont avouer que le véritable cerveau du groupe est Jean Félicien Nzambé, présenté comme un virulent chasseur. Le même jour, ce dernier est pris au village Massika, avec "l'arme du crime", un calibre 12.

Les quatre individus réunis disent pratiquer le braconnage depuis moins d'un an. Leurs principaux clients, dira l'un d'eux, sont des tradi-praticiens, auprès de qui ils vendent de nombreuses pièces d'animaux protégés, qui leur servent dans des cérémonies d'initiation.

Tous ont été présentés devant le parquet de Lambaréné, qui les a aussitôt placés sous mandat de dépôt, en attendant leur procès.

## Lutte contre les stupéfiants à Bitam

## Il incite un mineur à se droguer

Styve Claudel ONDO MINKO

Lambaréné/Gabon

AU lieu de consommer lui-même de la drogue - ce que la loi interdit -, Ibrahim Sadi, 28 ans, Camerounais, a choisi d'initier plutôt un gamin, Amidou Ismaël, Gabonais, 9 ans, à cette pratique en lui donnant, à dose homéopathique, de la drogue dure. Des faits qui ont valu au dealer présumé d'être arrêté par les gendarmes de la brigade centre de Bitam, le chef-lieu du département du Ntem. Le mis en cause a été déféré, hier matin, devant le procureur d'Oyem, qui l'a placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du Peloton.

Les faits auraient eu lieu, le

dimanche 14 août dernier, au quartier-Est de Bitam. Il est environ 19 heures. Ibrahim Sadi est à son domicile. Mais le temps passe. Puis, lui vient l'envie soudaine de prendre un stupéfiant, censé lui rendre l'existence moins morose. Aussi, s'empare-t-il de sachets de roches, qu'il se met aussitôt à ingurgiter. Au même moment, le petit Amidou Ismaël, l'enfant du voisin, passe par-là. En apercevant le gamin, le Camerounais lui propose le sachet de drogue, en lui faisant croire qu'il s'agit d'un bonbon d'une marque nouvellement arrivée sur le marché.

La curiosité amène l'enfant à accepter l'offre. Amidou Ismaël prend immédiatement la fameuse "gourmandise" et la met sans tarder dans sa bouche. Sauf

qu'il va entrer dans une extase, qui saute vite aux yeux de ses parents. Ces derniers découvrent, au regard de son comportement assez étrange, que le petit a tout simplement consommé un produit stupéfiant.

L'alerte est donnée aux pandores de la brigade-centre, qui font montre de célérité dans l'arrestation du présumé dealer. Au moment de son audition au poste, les enquêteurs découvrent que le mis en cause serait fiché comme étant un grand consommateur de produits prohibés. Donc, coutumier du fait.

Ibrahim Sadi est poursuivi par le parquet du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, entre autres, pour incitation à la consommation de drogue à un enfant de moins de 10 ans.



Bitam, une ville réputée pour la consommation du cannabis.

Photo : L'Union